

Canada**Province de Québec**

Comté de Gatineau

Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Denholm

Procès-verbal de la séance ordinaire de Conseil de la Municipalité de Denholm, tenue le 13 août 2024 à 19h à la salle communautaire au 419, chemin Poisson-Blanc.

Sont présents :

Monsieur Pierre Nelson Renaud	Maire
Monsieur Richard Poirier, Conseiller	poste n° 1
Madame Marie Gagnon, Conseillère	poste n° 2
Monsieur Zakary Armstrong, Conseiller	poste n° 3
Monsieur Paul Brouillard, Conseiller	poste n° 4
Monsieur Gilles Rathier, Conseiller	poste n° 5
Monsieur Jacques Gour, Conseiller	poste n° 6

Aussi présente :

Madame Sara Turpin, occupant le poste de Secrétaire d'assemblée.

Note au procès-verbal**Informations**

Le Maire souhaite remercier les participants du centième anniversaire de la municipalité, les bénévoles, les commanditaires, les partenaires, les conseillers et l'administration pour cet événement.

1. Ordre du jour

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Législation, Greffe & Conseil

- 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juillet 2024
- 2.2 Adoption des prélèvements, des comptes payés et à payer au 31 juillet 2024
- 2.3 Adoption de l'état des revenus et dépenses, du journal des salaires et du bilan au 31 juillet 2024
- 2.4 Comité des Finances
- 2.5 Appui à la demande de révision sur la fiscalité municipale relatives aux taxes de la sûreté du Québec

3. Finances, Administration et Ressources humaines

- 3.1 Ajout d'un signataire Caisse Desjardins
- 3.2 Carte de crédit Directrice Générale Adjointe
- 3.3 Embauche temporaire Sébastien St-Amour Jackson

4. Transports, Travaux publics & Télécommunications**5. Santé, Bien-être, Vie sociale, Loisirs & Culture**

- 5.1 Demande au gouvernement du Québec-dématérialisation des services d'assistance sociale

6. Aménagement, Urbanisme & Développement économique**7. Sécurité Incendies et Sécurité civile**

- 7.1 Formation Premier-répondant P3
- 7.2 Embauche Marie-France Durand

7.3 Embauche Anne Prézeau

7.4 Achat pince de désincarcération

8. Hygiène du milieu & Environnement

8.1

9. Divers et Correspondance

10. Varia

11. Période de questions

12. Fermeture de l'assemblée

LÉGISLATION, GREFFE ET CONSEIL

MD AR24-08-136

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, constate qu'il y a quorum et que 10 personnes sont présentes et déclare la séance du conseil ouverte à 19h04.

MD AR24-08-137

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification apportée à l'ordre du jour;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR24-08-138

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Richard Poirier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR24-08-139

ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS, DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a effectué la vérification des prélèvements, des comptes payés et des comptes à payer au 31 juillet 2024 et recommande l'approbation;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés de 97,766.22\$, des prélèvements de 40,840.45 \$, les comptes à payer de 11,689.68\$ ainsi que les salaires nets payés de 51,784.88\$ en date du 31 juillet 2024 pour les chèques n^{os} 4805 à

4922(cancellés les chèques # 4851 à 4867 et 4869 à 4904), les prélèvements n^{os} 963 à 975 et les salaires nets du mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR24-08-140

ADOPTION DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES, DU BILAN, DU JOURNAL DES SALAIRES ET DES RAPPORTS COMPARATIFS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du journal des salaires, du rapport des revenus et dépenses, du bilan et des rapports comparatifs au 31 juillet 2024;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU d'adopter le journal des salaires, le rapport des revenus et dépenses, les rapports comparatifs et le bilan au 31 juillet 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR24-08-141

COMITÉS MUNICIPAUX - NOMINATION DES MEMBRES

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir la participation et la nomination des élus au Comité des finances;

ATTENDU QUE l'article 82 du Code municipal autorise la formation de comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenables, avec pouvoir d'examiner et d'étudier une question quelconque pour recommandation au Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Gilles Rathier

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la nomination des élus au comité des finances comme suit :

LE COMITÉ DES FINANCES
Richard Poirier
Paul Brouillard
Zakary Armstrong (membre substitut)
Jacques Gour (membre substitut)

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR24-08-142

APPUI À LA DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE RELATIVE AUX TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU de demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

ET ÉGALEMENT RÉSOLU de transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au Ministère des Affaires Municipales, au Ministère du travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, notre Député Monsieur Robert Bussière, à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, à l'association des Directeurs Municipaux du Québec, à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec, à l'Union des Municipalités du Québec, aux MRC du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

ADMINISTRATION, FINANCES & RESSOURCES HUMAINES

MD AR24-08-143

AUTORISATION DE SIGNATURE INSTITUTION FINANCIÈRE

ATTENDU l'embauche de Madame Geneviève Connolly, Directrice Générale Adjointe;

ATTENDU le besoin d'actualiser les signataires de la municipalité pour les chèques et autres documents bancaires à la Caisse Populaire Cœur-des-Vallées;

POUR CES MOTIF, il est

Proposé par Jacques Gour

ET RÉSOLU que les personnes suivantes: Madame Sara Turpin, Directrice Générale greffière-trésorière, Madame Linda Quesnel, Trésorière-Adjointe, Madame Geneviève Connolly, Directrice Générale Adjointe, Monsieur Pierre Nelson Renaud, Maire et Madame Marie Gagnon, Mairesse suppléante soient autorisées à signer les chèques et tous autres documents bancaires à la Caisse Populaire Cœur-des-Vallées pour et au nom de la Municipalité de Denholm.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Caisse Populaire Cœur-des-Vallées, supprime tout autre signataire qui ne sont pas compris dans cette résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté

MD AR24-08-144

CARTE DE CRÉDIT – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

ATTENDU QUE la Directrice Générale Adjointe à plusieurs déplacements hors de la municipalité pour formations et congrès ou l'achat d'équipement;

ATTENDU QUE la Directrice Générale Adjointe remplace la direction lors de son absence et, est responsable des achats;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Richard Poirier

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une carte de crédit Visa a la Directrice Générale Adjointe Madame Geneviève Connolly pour utilisation dans le cadre de ses fonctions à la municipalité avec une limite de dépenses de 2 000\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR24-08-145

EMBAUCHE TEMPORAIRE AU POSTE DE CHAUFFEUR OPÉRATEUR JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier doit être comblé;

CONSIDÉRANT Qu'à la suite d'entrevues, le contremaître, recommande l'embauche de Monsieur Sébastien St-Amour Jackson pour ce poste;

CONSIDÉRANT les absences prolongées pour causes de maladies au sein des travaux publics;

POUR CES MOTIF, il est

Proposé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU, que ce conseil autorise l'embauche temporaire de Monsieur Sébastien St-Amour Jackson au poste de chauffeur, opérateur et journalier pour une période indéterminée à raison de 40 heures par semaine au salaire horaire de chauffeur, opérateur et journalier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

VOIRIE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE, VIE SOCIALE, LOISIRS & CULTURE

MD AR24-08-146

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC-DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES D'ASSISTANCE SOCIALE

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de 5 ans, que le Conseil de la MRC Vallée-de-la-Gatineau réclame du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) une approche plus équitable qui tient compte des réalités des MRC les plus dévitalisées;

CONSIDÉRANT QU'année après année, les citoyens perdent énormément en terme de services de proximité, de ressources professionnelles publiques disponibles et sur place, de mesures et de programmes pour les appuyer dans leur intégration sociale et économique;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de Services Québec de Maniwaki est pratiquement devenu un espace sous-utilisé où les citoyens sont laissés pour compte et où aucun service personnalisé n'y est dispensé;

CONSIDÉRANT les nombreuses revendications et considérant qu'aucun ministre assigné au MESS depuis 2018 ne nous a partagé les orientations administratives de sa

haute fonction publique parce qu'eux-mêmes sont tenus à l'écart et ne cherchent pas à comprendre l'impact de toutes ces décisions opérationnelles qui va même à l'encontre d'un gouvernement qui se dit « un gouvernement des régions »;

CONSIDÉRANT le manque de connaissance de la réalité territoriale des fonctionnaires en place et l'absence d'innovation permettant de contrer l'appauvrissement grandissant de la population dans plusieurs cas à une situation d'itinérance ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun espace ou écoute active pour les MRC du Québec les plus dévitalisées, pour exposer nos enjeux alors que des procédures hautement rigides s'interposent entre les dirigeants politiques provinciaux et locaux, contrôlant ainsi le message politique, voire aligner les orientations du MESS selon leur vision administrative;

CONSIDÉRANT QU'un nombre de questions s'impose : que doivent comprendre les MRC en termes de responsabilités accrues pour leurs structures locales. Que font-elles de tous ces citoyens laissés pour compte aux prises avec des enjeux de santé mentale, de pauvreté, d'isolement et d'itinérance... ;

CONSIDÉRANT QUE même la classe politique nationale cautionne l'alignement administratif du MESS et sa nouvelle culture d'offre de services, dont la « modernisation des services d'emplois », le « décloisonnement des services », l'alignement des citoyens vers des services selon des profils protopersona », la dématérialisation des services d'assistance sociale... ;

CONSIDÉRANT QU'il semble s'agir d'un charabia, voire des alignements incohérents, sous la gouverne d'une haute fonction publique qui prend aveuglement des décisions sans tenir compte des citoyens les plus défavorisés et sans tenir compte des réalités locales en pelletant les responsabilités du MESS vers d'autres structures locales qui peinent à tenir le coup, devant la lourdeur des enjeux des citoyens affectés par des enjeux de santé mentale, de pauvreté, d'isolement et d'itinérance... ;

CONSIDÉRANT QUE devant ce déficit démocratique ou l'administration publique a pris en charge le MESS, alors que ces hauts fonctionnaires sont passés d'exécutants à une sorte de « dirigeants politiques ».

EN CONSÉQUENCE, il est,

Proposé par Richard Poirier

ET que le Conseil de la Municipalité de Denholm s'oppose fermement à la transformation des services publics d'Emploi et de Solidarité sociale telle qu'alignée par la haute fonction publique, dont la stratégie de « dématérialiser les services d'assistance sociale » par un virage numérique;

Que cette stratégie précipitée de dématérialiser les services d'assistance sociale met à risque des personnes, notamment celles ayant recours à l'aide sociale qui ne bénéficie plus dorénavant d'un agent d'aide à l'emploi sur place, pour qui des enjeux d'alphabétisation dont celle numérique sont majeurs, d'accès à un ordinateur et une connexion Internet viendraient aggraver nos enjeux sociaux et économiques dont l'ITINÉRANCE ;

Que la Préfète de la MRC Vallée-de-la-Gatineau mobilise les forces vives de notre milieu et celles des MRC les plus dévitalisées afin de mettre en place une opération publique et politique en continu pour faire connaître les impacts du désengagement du MESS sur les citoyens et du décrochage du gouvernement du Québec envers les régions.

Enfin, que le Premier Ministre du Québec prenne acte des enjeux de ses MRC les plus dévitalisées et intervienne urgemment auprès de ses répondantes politiques de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour freiner le fléau d'itinérance et les enjeux qui en découlent.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SÉCURITÉ INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Note au procès-verbal

Le Maire informe les membres du conseil que le rapport sur les activités du mois de juillet 2024 du service incendie

MD AR24-08-147

FORMATION PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE les premiers répondants de Denholm sont formés au niveau 2 et par le fait même ils ne sont pas envoyés sur certains types d'appel (par exemple ils ne sont pas envoyés sur les problèmes respiratoires).

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'améliorer les services aux citoyens il est possible d'augmenter le niveau de formation des premiers répondants à niveau 3. Le changement du niveau de service est gratuit pour la municipalité et implique une formation de 32 heures pour les anciens premiers répondants et une formation de 60 heures pour les nouveaux.

CONSIDÉRANT QUE les premiers répondants seraient plus formés, ils seraient envoyés sur un plus grand nombre d'appel.

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise la formation des premiers répondants de niveau 3.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Note au procès-verbal

Le Maire demande à Madame Marie Gagnon de se retirer de la séance pour les deux prochaines résolutions;

MD AR 24-08-148

EMBAUCHE SERVICE INCENDIE- MARIE-FRANCE DURAND

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm a des postes de premiers répondants sur appel à combler;

ATTENDU QUE le Chef du Service de sécurité incendies, Monsieur Joey Currie, a procédé à la sélection d'une candidate et en recommande l'embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise l'embauche de Madame Marie-France Durand à titre de première répondante sur appel dont la rémunération sera fixée selon l'échelle salariale des premiers répondants en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté et Marie Gagnon ayant quittée la salle.

MD AR 24-08-149

EMBAUCHE SERVICE INCENDIE- ANNE PRÉSEULT

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm a des postes de pompiers et de premiers répondants sur appel à combler;

ATTENDU QUE le Chef du Service de sécurité incendies, Monsieur Joey Currie, a procédé à la sélection d'une candidate et en recommande l'embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jacques Gour

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise l'embauche de Madame Anne Préseault à titre de pompière cadette et première répondante sur appel dont la rémunération sera fixée selon l'échelle salariale des premiers répondants en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté et Marie Gagnon ayant quittée la salle.

Note au procès-verbal

Le Maire demande à Madame Marie Gagnon de réintégrer la séance;

MD AR 24-08-150

ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT QUE l'équipement actuel de désincarcération ne fonctionne plus et est désuet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Papineauville a récemment fait l'achat d'équipement neuf et veut se départir de son équipement de désincarcération pour la somme vingt-mille dollars (20 000\$);

CONSIDÉRANT QUE l'achat de cet équipement neuf est de quatre-vingt-quinze mille dollars (95 000\$);

CONSIDÉRANT QUE cet équipement comprends les pinces, le ciseau, le ram et l'équipement de recharge;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur incendie Monsieur Joey Currie a procédé à l'inspection de l'équipement et en recommande l'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité de Denholm autorise l'achat de l'équipement de désincarcération de la Ville de Papineauville à un montant de vingt-mille dollars 20 000\$ sans taxes, puisque les achats intermunicipaux ne sont pas assujettis.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

DIVERS ET CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal Le Maire informe les conseillers que la prochaine réunion ordinaire de conseil sera le mardi le 10 septembre 2024 à la salle municipale à 19h.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal Une période de question a eu lieu.

MD AR24-08-151

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour sont épuisés,

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19h41

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Je soussigné, Pierre Nelson Renaud, Maire de la Municipalité de Denholm, signe le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

Et j'ai signé ce 13^e jour d'août 2024

Pierre Nelson Renaud, Maire
Municipalité de Denholm

Je soussignée, Sara Turpin, Directrice générale, trésorière et greffière de la Municipalité de Denholm, contresigne le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 13^e jour d'août 2024

Sara Turpin, Directrice Générale, greffière-trésorière
Municipalité de Denholm